

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 12
Président de séance : M. Didier BRUHAY
Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves FREDOUEIL
Date de convocation : 11 juin 2021

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD , Mme Aurélie GENAY, M. Yves SCHNEIDER, Mme Kristell LE DREFF, M. Valentin YVENAT, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Johanna PAPIN, Mme Emilie SEGURA, M. Pierre-Yves FREDOUEIL, Philippe DANIEL.

Membre absent : M. Gérard BRAUD

M. Pierre-Yves FREDOUEIL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 10 mai 2021. Aucune remarque n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

*_*_*_*_*_*

1. FINANCES

1.1. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire explique que la décision modificative n°1 est nécessaire pour, d'une part, réaliser les écritures d'ordre de sortie de l'actif suite à la vente de l'ancien tracteur et, d'autre part, pouvoir prendre en compte des ajustements de crédits et notamment la réception tardive (mai 2021) de la dernière facture de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rue du Soleil Levant.

Madame Aurélie GENAY, Adjointe aux Finances, donne lecture de la proposition de la commission.

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article Chap.	Libellé	Budget	DM N°1
022	Dépenses imprévues	41 506,00	- 1 500,00
022	Dépenses imprévues		- 1 500,00
675	Valeurs comptables immos cédées	0,00	11.000,00
042	Opérations d'ordre entre sections		11 000,00
673	Titres annulés exercices antérieurs	500,00	1.500,00
67	Charges exceptionnelles		1 500,00
	TOTAL		11.000,00

SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
775 77	Produits des cessions d'immos Produits exceptionnels	0,00	3 250,00 3 250,00
776 042	Différences sur réalisations Opérations d'ordre entre sections		7 750,00 7 750,00
		TOTAL	11.000,00

SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
192 040	Différence sur réalisations d'immos Opérations d'ordre de transfert	0,00	7 750,00 7 750,00
2158 21	Autres installations, matériel et outillage Opérations d'ordre de transfert	3 250,00	3 250,00 3 250,00
2313 23	Constructions Opération 192 IMMOBILISATIONS EN COURS	25 977,40 0 25 977,40	- 988,20 988,20 0,00
		TOTAL	11 000,00

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
21571 040	Matériel roulant Opérations d'ordre entre sections	0,00	11 000,00 11 000,00
		TOTAL	11 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1 du budget communal telle que présentée ci-dessus.

1.2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire explique que Monsieur le Sous-Préfet a fait part de ses observations en ce qui concerne le budget Assainissement. En effet, les dépenses imprévues en section de fonctionnement (Chapitre 022) représentent 12,56% des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Or, en application de l'article L.2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les crédits pour les dépenses imprévues ne peuvent être supérieurs à 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles.

Exceptionnellement pour l'exercice 2020, en application de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020, le plafond des dépenses imprévues avait été porté de 7,5% à 15% des dépenses prévisionnelles. A ce jour, cette mesure de majoration du plafond n'a pas été prorogée.

Le conseil municipal est donc invité à prendre une décision modificative pour rétablir le taux des dépenses imprévues.

Madame Aurélie GENAY, Adjointe aux Finances, donne lecture de la proposition de la commission.

SECTION EXPLOITATION – DEPENSES

Article Chap.	Libellé	Budget	DM N°1
6061	Fournitures non stockables	1 881,37	500,00
61521	Entretien et réparations bâtiments	0,00	500,00
61523	Entretien et réparations réseaux	17 000,00	500,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	
011	Charges à caractère générales	20 881,37	1 500,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00	- 1 500,00
	TOTAL		0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1 du budget Assainissement telle que présentée ci-dessus.

1.3. COUT DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Monsieur le maire rappelle qu'en application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la commune, siège d'une école privée sous contrat, doit participer aux frais de fonctionnement de ladite école pour les élèves domiciliés sur son territoire. Ce financement est assis sur le coût d'externat de l'école publique, défini en s'appuyant sur les dépenses inscrites au compte administratif.

Madame Aurélie GENAY, Adjointe aux Finances, donne lecture des postes de dépenses afférents au fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2019-2020.

Pour la détermination du coût par élève il a été tenu compte de la distinction entre les classes maternelles (incluant le coût de l'ATSEM) et élémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le coût de fonctionnement de l'école publique ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2019-2020 :

* **660,65 €** par enfant de l'école maternelle

* **294,32 €** par enfant de l'école élémentaire

1.4. FINANCEMENT SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le maire rappelle qu'en raison de la situation sanitaire, aucune sortie scolaire n'a été prévue pour cette fin d'année scolaire. Sur demande de l'équipe enseignante, le budget alloué (750 €) avait ainsi été reporté sur le projet cirque. Finalement, ce projet n'a pas eu lieu sur l'année scolaire 2020-2021 ; il est reporté à l'année prochaine.

La Directrice de l'école a sollicité la mairie pour savoir si cette somme pouvait être versée à la NALAT afin de permettre, peut-être l'année prochaine, d'effectuer plus de sorties. Aucun projet précis n'a été évoqué à ce jour.

Monsieur le maire ouvre la discussion pour connaître l'avis des conseillers municipaux.

Après débat, les conseillers conviennent qu'il n'est pas possible de statuer en l'état, l'école n'ayant pas de projet précis. Cependant, il est entendu que sur présentation d'une demande spécifique, la demande de participation sera étudiée avec bienveillance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de sursoir à cette demande.

1.5. PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE OGEC

Monsieur le maire explique qu'en raison de la situation sanitaire, il a été nécessaire de réorganiser les services de la restauration scolaire afin que les enfants des deux écoles ne se croisent pas. Ainsi, les enfants de l'école privée viennent déjeuner au deuxième service.

Cette organisation a eu pour conséquence de modifier l'emploi du temps d'un agent qui travaille à la fois pour l'école privée sur le temps scolaire et pour la commune sur le temps du midi. Ainsi, depuis le retour des vacances de la Toussaint, cet agent a vu son temps de travail sur la pause méridienne (temps commune) allongé d'un quart d'heure (13h30 – 13h45), alors que ce temps est rémunéré par l'OGEC.

Monsieur le maire propose de verser une participation exceptionnelle à l'OGEC en compensation de la rémunération de l'agent sur ce temps supplémentaire, calculée de la façon suivante :

110 jours scolaires x 0,25 h = 27,5 h Coût horaire chargé : 15,36 €
27,5 x 15,36 = 422,40 €

Monsieur le maire précise que, si cette organisation devait perdurer l'année scolaire prochaine, la Directrice de l'école privée a fait savoir qu'elle solliciterait une modification des horaires de l'école, afin que la pause méridienne soit décalée de 12h à 12h15 et ainsi neutraliser ce temps supplémentaire pour l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 abstention,

DECIDE de verser une participation exceptionnelle d'un montant de 422,40 € à l'OGEC.

1.6. FINANCEMENT SALLE MUNICIPALE

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du Premier réinventer rural, l'équipe lauréate (M. Bertrand ROBERT - architecte, M. Jean CHEVALIER - architecte paysagiste et Mme Bénédicte ROBIN - association 1 Famille – 1 toit) a proposé à la commune de réhabiliter une partie de l'ancien corps de ferme en salle municipale de 73 m².

Afin de voir si cette opération était financièrement réalisable, une recherche des financements possibles a été menée. A ce stade, les coûts indiqués sont des estimatifs effectués par les architectes.

Monsieur le maire propose de rencontrer les architectes avec les membres de la Commission Travaux

afin de préciser les attentes de la commune en ce qui concerne le square et les communs.

	Salle Communale	Square	Communs
Coût HT opération	231 124 €	97 818 €	69 477 €
Région (20% max 75 000€)	46 224 €		
Département (max 50% - base 30%)	69 337 €		
DETR (30%)	69 337 €		
Autofinancement (20%)	46 226 €	97 818 €	
Participation CCN	50 000€		
Reste à financer	94 044 €		(non compris)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de confirmer la réalisation d'une salle municipale
AUTORISE Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différentes collectivités.

1.7. LOTISSEMENT : VENTE DES LOTS 2^{EME} TRANCHE

Monsieur le maire informe que l'ensemble des lots de la partie Sud du lotissement des Chaumains est vendu. Il rappelle la délibération du 15 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal validait le principe de la vente des 7 lots en façade de la tranche Nord.

Il convient de fixer le prix de vente de ces 7 lots de la tranche Nord. Monsieur le maire propose de reconduire le tarif appliqué pour la tranche Sud, à savoir 35 €/m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de vente des 7 lots en façade de la tranche Nord à 35 €/m²
AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents à la vente des lots.

2. TRAVAUX

2.1. EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LA HULOTTE

- Mission Contrôle technique

Dans le cadre des travaux d'extension de l'école publique La Hulotte, une consultation a été lancée pour :

- Le contrôle technique de construction
- Une mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées
- La délivrance de l'attestation thermique à l'achèvement des travaux.

Deux entreprises ont rendu une offre : BUREAU VERITAS et APAVE.

Mission	BUREAU VERITAS	APAVE
Contrôle technique	3 800,00 € HT	4 160,00 € HT
Attestation accessibilité handicapés	320,00 € HT	260,00 € HT
Attestation RT 2012	330,00 € HT	300,00 € HT
Total HT	4 450,00 €	4 720,00 €
TVA	890,00 €	944,00 €
TOTAL TTC	5 340,00 €	5 664,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de BUREAU VERITAS pour un montant de 4 450,00 € HT
AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention correspondante

- **Mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé**

Dans le cadre des travaux d'extension de l'école publique La Hulotte, une consultation a été lancée pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Deux entreprises ont rendu une offre : BUREAU VERITAS et APAVE.

Mission	BUREAU VERITAS	APAVE
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	2 590,00 € HT	3 080,00 € HT
Total HT	2 590,00 €	3 080 00 €
TVA	518,00 €	616,00 €
TOTAL TTC	3 108 00 €	3 696,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de BUREAU VERITAS pour un montant de 2 590,00 € HT
AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention correspondante

- **Etude géotechnique de conception**

Dans le cadre des travaux d'extension de l'école publique La Hulotte, il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique de conception.

La société FONDOUEST a fait une proposition. Elle s'élève à 2 830,00 € HT (3 396,00 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de FONDOUEST pour un montant de 2 830,00 € HT
AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention correspondante

2.2. ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le maire rappelle que des travaux d'entretien de la voirie communale sont engagés chaque année. Pour ce faire, trois entreprises ont été consultées pour la fourniture, transport et mise en œuvre d'émulsion de bitume et gravillonnage :

- S.A.S HERVÉ – Juigné-les-Moutiers 7 600,00 € HT
- CHARIER – Nozay 8 500,00 € HT
- SAUVAGER – Châteaubriant 8 500,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition S.A.S. HERVÉ pour un montant de 7 600,00 € HT
AUTORISE le maire ou son représentant à signer le devis correspondant

2.3. DEMOUSSAGE DE LA TOITURE DE LA HALLE DE GRUPELLAU

Monsieur le maire explique qu'il devient urgent de procéder au démoussage de la toiture de la halle à Gruellau. Trois entreprises ont été consultées :

- LE LOREC – MARSAC-SUR-DON : 6 888,60 € HT sans location nacelle
- BIORET – SAFFRÉ : 5 355,50 € HT
- D.M.T.B. – NOZAY : 4 609,80 € HT

Deux entreprises (BIORET – D.M.T.B.) proposent une solution par pulvérisation d'un produit (2 passages). Au regard de l'épaisseur de la mousse par endroit, cette proposition ne semble pas apporter toutes les garanties de résultat.

L'entreprise LE LOREC propose un enlèvement des mousses par grattage et pulvérisation d'un produit. Le devis complet propose également la location d'une nacelle (3 473,38 € HT) et le remplacement d'ardoises à hauteur de 30 (470,91 € HT). Il s'élève à 10 832,89 € HT.

Après débat, il est convenu de retenir la proposition de l'entreprise LE LOREC. Monsieur le maire propose de voir s'il est possible d'utiliser la nacelle de la Communauté de Communes. Et, dans ce cas, ne pas retenir la location de la nacelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise LE LOREC
AUTORISE le maire ou son représentant à signer le devis correspondant

2.4. REFECTION DES PASSERELLES DE L'ETANG DE GRUPELLAU

En raison de leur état et de la dangerosité qu'elles représentent pour les utilisateurs, les passerelles de l'étang de Gruellau ont été interdites aux visiteurs par arrêté municipal du 17 septembre 2020.

Le bureau de l'association Les Amis de Gruellau a fait établir un devis de remise en état par l'EURL Au Fil du Bois. Il s'élève à 4 666,00 € HT (5 599,20 € TTC).

Au regard de la convention de délégation, Monsieur Valentin YVENAT précise que cette dépense relève du fonctionnement, elle revient donc à l'association. Cependant, il souhaite savoir si les passerelles pourront être rouvertes si les travaux sont réalisés. Dans le cas contraire, l'association ne procédera pas à la réfection. Des travaux de remplacement plus conséquents seront alors à envisager.

Monsieur le maire confirme que les passerelles seront rouvertes après les travaux de remise en état.

2.5. LOGEMENTS ATLANTIQUE HABITATIONS

Monsieur le maire rappelle la délibération du 10 mai 2021 par laquelle le Conseil Municipal confirmait la vente des parcelles rue de la Libération au profit d'Atlantique Habitations pour la construction de logements sociaux.

Il restait à régulariser la situation de la parcelle ZM 352 (anciennement ZM 135d – Etat routes) qui aurait dû faire l'objet d'une rétrocession au Département au moment de la mise en service de la déviation.

Les services du Département ont fait savoir ce jour que la DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement) propose la signature d'un mandat de cession de cette parcelle directement au profit de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer le mandat de cession

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY

3.1. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION D'UN PORTAIL FAMILLE

La Communauté de Communes de Nozay ainsi que les communes d'Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré et Treffieux proposent de se regrouper pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un portail famille en vue de rationaliser les coûts par un marché public, d'améliorer l'efficacité économique de ces achats.

Pour ce faire, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes. La Communauté de Communes sera désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. Chaque membre du groupement sera responsable de ses commandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 abstention,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un portail famille

DEISGNE la Communauté de Communes coordonnateur du groupement

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision

3.2. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 5 mai dernier à la Communauté de Communes pour, d'une part, son installation (élection des président et vice-président) et, d'autre part, l'évaluation du transfert de la compétence « Mobilité ».

Madame Aurélie GENAY donne lecture de la présentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de l'installation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
VALIDE l'estimation des charges transférées de la compétence « Mobilité »

3.3. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'activités 2020 du Service Public d'Élimination des Déchets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Service Public d'Élimination des Déchets

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4.1. DÉCISIONS DU MAIRE ET DU BUREAU MUNICIPAL

Bureau municipal du 17 mai 2021

- OFFICE SANTÉ

Mission confiée par la Communauté de Communes : état des lieux de l'offre médicale et paramédicale sur le territoire et présentation de pistes pour augmenter cette offre

- PROJET BMX

Rencontre avec les représentants de l'association et quelques riverains sur le terrain pour la présentation du projet. Nouvelle rencontre à prévoir quand le projet sera plus avancé

- LA MANO

- YOGA – saison 2021-2022

Occupation de la salle du Temps Libre comme année passée : jeudi matin – 9h30-10h30

- Animations « Récré des familles »

Stationnement de leur véhicule à la Halle de Gruellau : 15 juillet (14h – 18h + 18h-22h) ; 28 juillet – 9 et 16 août (14h – 18h)

- AMIS DE GRUELLAU

Transmission de la convention de délégation mise à jour

Bureau municipal du 31 mai 2021

- CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Les élections ont eu lieu le 20 mai pour l'école publique et le 25 mai à l'école privée
Réunion d'installation Samedi 12 juin

- LA MANO

Souhaite mettre en place une nouvelle activité : BATUCADA (ensemble de percussions)
Demande l'utilisation de la Halle de Gruellau + salle du Temps Libre sur la période hivernale
Pas d'information actuellement sur le jour et l'heure. En attente

Bureau municipal du 7 juin 2021

- SMCNA

Une réunion publique sera programmée à la rentrée
Fin du contrat COVED en septembre

- ECOLE PUBLIQUE

Protocole harcèlement : Avis favorable pour la participation de Pascale. Validation du principe de remplacement par une enseignante pour la surveillance de la cour au besoin. Désignation de Marie-Christine (qui a donné son accord) pour le périscolaire.

- Journal des CE2 – CM1 – CM2 : « Chouette, chouette, c'est la hulotte ! ». Impression des 23 exemplaires (6 pages couleur) en mairie

- COMMISSION SCOLAIRE

Elargie aux représentants des parents d'élèves
A fixer avant la fin de l'année scolaire. En attente des disponibilités de Marie-Christine pour le bilan des activités périscolaires

- CIE EREZANCE

Accord pour l'occupation de la salle de motricité de l'école pour l'activité Cirque pour l'année scolaire prochaine

- NUMEROTATION DES VILLAGES

A relancer rapidement

- PLAN CANICULE

Article dans la prochaine gazette pour rappeler l'existence du registre des personnes vulnérables en mairie. Pour les personnes isolées et/ou malades, prendre contact avec la mairie

4.2. INFORMATIONS DIVERSES

Informations mensuelles de la Communauté de Communes

Monsieur le maire et les délégués communautaires commentent les informations transmises par la Communauté de Communes.

Affiché le 21 juin

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 17 JUIN 2021

BRUHAY Didier	
CHASLES Chantal	
BRAUD Gérard	<i>Absent</i>
GENAY Aurélie	
SCHNEIDER Yves	
LE DREFF Kristell	
YVENAT Valentin	
FILLAUDEAU Quentin	
PAPIN Johanna	
SEGURA Emilie	
FREDOUEIL Pierre-Yves	
DANIEL Philippe	